



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023- 78**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice: 19
- présents : 15
- votants : 17
- absents excusés : 2
- absents : 2

OBJET

Modification du tableau des effectifs

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22 septembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 13 septembre 2023

Du lundi 18 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 18 septembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie FERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Procurations : Patrick BREYER À André NOIROT, Damien CORNU À Emilie BEAU

Étaient absents excusés : Patrick BREYER, Damien CORNU

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT *qu'il convient de renforcer les effectifs du Centre Technique Municipal,*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Commune de Bourbonne les Bains a eu recours à un contrat à durée déterminée (cumulé entre le CDD saisonnier et le besoin occasionnel) à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2022 jusqu'au 30 novembre 2023 (échéance arrivée à terme de la durée maximum de 18 mois).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique territorial, à compter du 1^{er} décembre 2023, à temps complet, pour exercer, notamment les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts, d'adopter le tableau des effectifs figurant en annexe et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification du tableau des effectifs, jointe en annexe à la délibération, comme présentée ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 septembre 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER



Monsieur André NOIROT